

Décret n° 2012-764 du 9 mai 2012 portant création de l'Etablissement public foncier de Corse

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	11/11/2012
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	LOGL1024871D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025838771

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] l'économie, des finances et de l'industrie, la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement [...]

[...] emprunts ; 5° Il arrête le compte financier et se prononce sur l'affectation des résultats ; 6° Il approuve les conventions mentionnées à l'article 2 ; 7° Il détermine les conditions de recrutement du personnel [...]

[...] emprunts ; 5° Il arrête le compte financier et se prononce sur l'affectation des résultats ; 6° Il approuve les conventions mentionnées à l'article 2 ; 7° Il détermine les conditions de recrutement du personnel [...]

[...] ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; Vu le code général des impôts, notamment son article 1607 ter ; Vu le code rural, notamment son article L. 143-2 ; Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 300-1, L. 321-1 à L. 321-13, R.* 321-1 à R.* 321-6, R.* 321-8 à R.* 321-13, R.* 321-15 à R.* 321-19, R.* 321-21 et R.* 321-22 ; Vu l'avis émis par le conseil général de la Corse-du-Sud le 7 février 2011 ; Vu les avis émis par l'assemblée de la collectivité territoriale de Corse le 17 février et le 29 juillet 2011 ; Vu l'avis émis par le conseil général de la Haute-Corse le 8 février 2011 ; Vu l'avis émis par le conseil municipal de la commune de Bastia le 28 février 2012 ; Vu l'avis émis par le conseil municipal de la commune d'Ajaccio le 5 mars 2012 ; Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET LOG1024871D du 11 novembre 2012, « Décret n° 2012-764 du 9 mai 2012 portant création de l'Etablissement public foncier de Corse ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025838771> (consulté le 30 août 2026).